

# Mines et carrières

Cela s'appelle manquer de chance. Moins de 400 mètres séparent le lieu-dit « Les Mines », irrémédiablement situé sur la commune de Mens, de la limite de celle de Cornillon. Vous connaissez la règle de ces histoires. Pas question de s'approprier les mines du voisin : nous resterons stoïquement cornillonnois !

Domage : à quelques centaines de mètres près, vous aviez droit à l'extraction laborieuse du minerai de fer au dix-septième siècle, à son transport à dos de mulet jusqu'aux fourneaux de Chichilianne, de Saint-Michel les Portes, et même jusqu'à la Chartreuse de Durbon, au-delà du Col de la Croix Haute. Mais non, ce fer-là n'avait rien de Cornillonnois. Euh... votre bon sens vous dit que les filons de minerai ne s'intéressent que modérément aux limites communales ? Il n'a peut-être pas tort.



Voici un des premiers minéralogistes à étudier la région : Jean-Étienne Guettard (1715-1786). Il a publié en 1779 deux tomes de « Mémoires sur la minéralogie du Dauphiné ». En passant par le Trièves, il concède que « ce qui mérite une certaine attention dans tout ce pays, sont les mines de fer & les fontaines minérales qui y sont renfermées ». Les fontaines minérales nous ayant déjà fourni la matière d'un nombre exagéré de ces récits, nous n'y reviendrons pas. Que dit-il des mines de fer ?

« Les mines de fer sont dans un coteau qui est au-dessus de la Batié-de-Mont-Vallon, et dans la montagne de Peyre-rousse, dont le coteau est une continuité ; ce coteau n'est qu'un rocher de pierre feuilletée comme les schistes, demi-calcaire, et coupée de veines de spath rhomboïdal calcaire : on a tiré beaucoup de mine de fer de ce coteau ; cette mine est de la nature de celle qui est appelée mine de fer maillée et spathique ; ce travail est abandonné. L'on a pas autant fouillé la montagne de Peyre-rousse, peut-être n'est-ce que parce que la

mine n'était pas, comme on le prétend, aussi bonne que la précédente : ces mines sont dans une pierre feuilletée mi-calcaire, mêlée de spath de même nature. On veut dans le pays qu'on ait aussi tiré de la mine de plomb de la montagne de Peyre-rousse. »

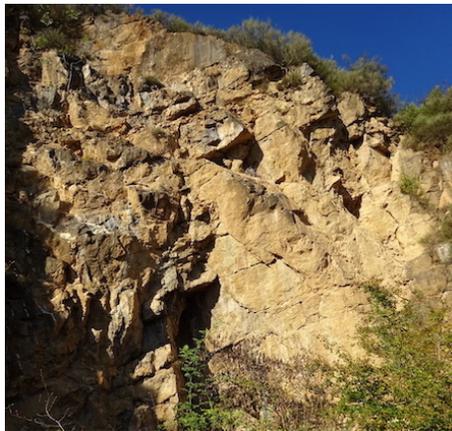
Dans la continuité du coteau sur le flanc Sud duquel sont les mines de Montvallon, il n'y a guère qu'une seule montagne : celle que Guettard appelle Peyre-rousse est donc notre Serre Vulson. Ah en voilà un qui est bien cornillonnois. Moui, enfin... seulement sa moitié Ouest. Écoutez le rapport de deux spécialistes du Bureau de Recherches Géologiques et Minières. Ils traitent du Serre Vulson en entier, donc de terrains qui s'étendent sur les communes de Mens, Saint-Jean d'Hérans et Cornillon.

(Histoire d'avoir l'air sérieux, je vous mets en illustration la carte géologique du même BRGM, mais honnêtement, je n'y comprends rien.)

« Toute la crête sur 800 mètres de long ainsi que la partie supérieure du versant Est a été fouillée par tranchées et puits. Actuellement la végétation qui recouvre l'arête ne permet plus de voir de minéralisation en place. Seuls quelques blocs volants de sidérose ont été récoltés à la base de la colline. »



J'ai vérifié : la sidérose n'est pas une maladie honteuse ; c'est un carbonate de fer (le fer spathique de Guettard).



« Au Nord-Ouest de la ferme du Thaud, une grande carrière ouverte dans le calcaire de Laffrey et actuellement abandonnée, a été exploitée par les frères Faure qui tiraient de la pierre de taille ainsi que de la galène à grandes facettes. Cette production très limitée (2 à 3 tonnes) était vendue aux potiers locaux. Au-dessus de la carrière se trouve une galerie de deux mètres de profondeur ouverte dans une diaclase NS du calcaire de Laffrey. Les minéralisations reconnues sont : sidérose, cuivre gris, malachite et azurite. »

Ces frères Faure avaient aussi travaillé sur les mines de Montvallon. Ils avaient même déposé une demande officielle de concession. Mais le 31 décembre 1877, leur demande « tendant à obtenir la concession de mines de fer spathique, cuivre gris, nickel et argent, dans les communes de Mens, Cornillon et Saint-Jean d'Hérans », était rejetée par le « décret n° 10,911 du Président de la République Française, contre-signé par le ministre des travaux publics ». Vous voulez des noms ? Le président était Mac Mahon et son ministre de l'intérieur Deshayes de Marcère. Dommage : son prédécesseur s'appelait Bardi de Fourtou, ce qui est nettement plus divertissant. Voilà, voilà...

Les frères Faure n'ont pas été les seuls. Le 9 décembre 1860, le Conseil municipal était « réuni extraordinairement sous la présidence de Monsieur le Maire », invité qu'il était par le Préfet en personne « à donner son avis sur une demande de MM. Joseph Vicat et C<sup>ie</sup> de Grenoble, tendant à obtenir l'autorisation de faire des fouilles, pour la recherche de mines de cuivre dans le sol communal de la commune de Cornillon au lieu dit Pierre Vulson ».

C'est qu'une demande de Joseph Vicat (1821-1902) ne se prend pas à la légère : il est le propre fils de l'inventeur du ciment artificiel, Louis Vicat (1786-1861), que vous voyez ici. Le fiston avait précisément commencé sa carrière en exploitant des mines de cuivre à Champoléon dans la vallée du Drac, avant de rejoindre son père à Grenoble.

À votre avis, quelle a été la réponse de Cornillon ?



« Sur quoi le Conseil Municipal est d'avis que l'autorisation soit accordée à la condition que si les demandeurs parviennent à trouver une mine quelconque dans le sol communal de Cornillon, la Commune se réserve tous les droits tant de la surface que du produit de la mine. »

Non mais sans blague, ils ont raison : on ne sait jamais ! Mais, malgré les fouilles signalées par le BRGM, aucun filon miraculeux n'a jamais été mis au jour. La carrière, par contre, a continué à être exploitée après les frères Faure. Le 4 avril 1926, le conseil municipal décide de formaliser.

*M. le Président appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité de régler par une amodiation régulière l'exploitation d'une carrière de pierres à bâtir et d'une carrière de sable et gravier, situées sur la parcelle communale désignée au Cadastre de la commune de Cornillon sous le N° 200 de la section B, mas de Pierre-Vulson, laquelle ne dépend aucunement du sol forestier communal. Il fait ressortir les divers avantages de cette mesure, notamment au point de vue des finances de la Commune.*

« M. le Président appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité de régler par une amodiation régulière l'exploitation d'une carrière de pierres à bâtir et d'une carrière de sable et de gravier, situées sur la parcelle communale n° 200 de la section B, mas de Pierre Vulson. Il fait ressortir les divers avantages de cette mesure, notamment au point de vue des finances de la Commune. »

En suivant, le conseil municipal adopte un cahier des charges en 19 articles, dans lequel les intérêts de la commune et de ses habitants sont soigneusement préservés. Non seulement l'adjudicataire « laissera prendre gratuitement du gravier pour réparer et empierrer les chemins vicinaux et ruraux de la commune de Cornillon » ; mais encore :

« Art. 12. Les habitants et contribuables actuels de la commune de Cornillon ou leurs descendants iront prendre en tout temps des matériaux aux conditions qui seront indiquées ci-après. Ils auront également le droit d'extraire et de prendre eux-mêmes leurs divers matériaux (pierres, sable, gravier) sur tous les points du terrain loué sans que l'adjudicataire puisse prétendre à une indemnité. »

Curieusement la mise aux enchères sous ce cahier des charges, ne semble pas avoir eu le succès attendu. Le 26 janvier 1932, nouvelle tentative. La formulation ressemble à celle de 1926, mais cette fois-ci, il y a des volontaires.

Les frères Barbero. Ils sont trois : Dominique (1892-1957), Joseph (1895-1968) et Jean (1902-1962). Tous trois sont nés à Caravino, à 50 km au Nord-Ouest de Turin, et sont venus travailler en France comme maçons. Naturalisés français en janvier 1933, ils ont monté une « entreprise de travaux publics et particuliers » à Mens, suffisamment prospère pour devenir en janvier 1938, une SARL dont le capital social est de 60 000 francs.



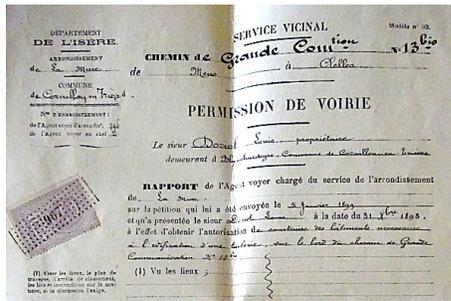
Le 22 décembre 1940, nouvelle réunion du Conseil municipal à propos de la carrière. Cette fois :

« Messieurs Barbero Frères demandent une prolongation de bail de la carrière de pierres et de sable de la commune, afin de pouvoir y faire des transformations pour qu'elle donne un rendement plus avantageux.

Ces travaux consistent tout d'abord à l'enlèvement d'une grande quantité de terrain qui encombre le chantier et nuit au bon fonctionnement, rendant l'accès des camions assez compliqué pour le chargement, 2° À construire des quais de chargement et toutes modifications nécessaires. »

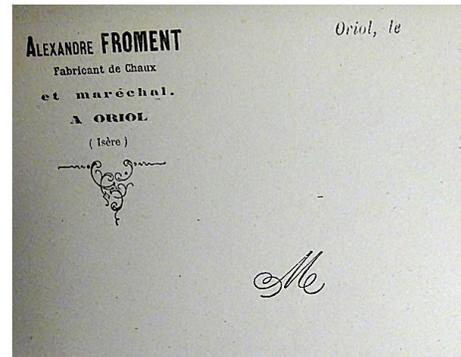
Reconnaissant que la carrière est en mauvais état d'exploitation, le conseil accède à la demande des trois frères, non sans augmenter notablement le loyer, qui passe de 1300 à 2000 francs, « à partir du 7 juin 1942, date d'expiration du présent bail ». Mais voyons, entre décembre 1940 et juin 1942, un certain nombre d'évènements se déroulaient en Europe, vous vous souvenez ? Oui, c'est vrai, et les trois frères étaient impliqués. Au printemps 41, une campagne d'annonces de l'entreprise Barbero dans le Petit Dauphinois visait à recruter « de bons terrassiers, bien rétribués », ou bien des « terrassiers et manœuvres, bon salaire ». C'était un écran de fumée pour que le gonflement des effectifs ne paraisse pas trop suspect. Depuis le début de la guerre, l'entreprise Barbero accueillait des Italiens opposants au régime de Mussolini, les logeait, leur donnait du travail, puis les aiguillait vers d'autres filières.

Mais revenons à Cornillon. La carrière fournissait aux habitants le sable, le gravier, et les pierres pour bâtir leurs maisons. Le Fays offrait quelques fûts pour la charpente. Jusqu'au milieu du dix-neuvième, beaucoup de toits étaient couverts par des gerbes de paille de seigle, les *cluëis*. Mais la tuile n'était pas inconnue. Le « bois des Tuiles » en garde le témoignage. Et aussi les labours qui, à Blanchardeyres ou Villard Jullien remontaient régulièrement des tessons dont certains provenaient manifestement de tuiles modelées à la main.



Mais ce n'était pas tout. Le document ci-contre, daté du 22 février 1899, porte l'autorisation, accordée par M<sup>r</sup> l'Agent Voyer en Chef, à Louis Doriol propriétaire demeurant à Blanchardeyres, de « construire des bâtiments nécessaires à l'édification d'une tuilerie, sur le bord du chemin de Grande Communication n° 13<sup>bis</sup> ».

Voilà, question matériaux, tout était disponible sur place. Et le liant ? Le ciment artificiel de Vicat restait trop cher. Les maisons étaient bâties à la chaux depuis des temps immémoriaux. Dans les années 1870 Alexandre Froment, le maréchal-ferrant de Grand Oriol, était aussi « fabricant de chaux ». Fabriquer de la chaux consiste à brûler des morceaux de calcaire dans un four rempli de couches alternées de bois et de pierres. Quand la combustion est terminée, il reste à broyer les pierres pour les réduire en poudre.

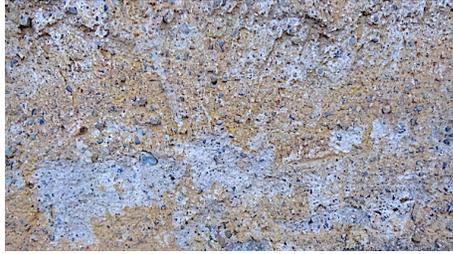


Le four à chaux d'Alexandre Froment se situait aux Auchiers, au pied du versant Ouest du Serre Vulson, non loin de la carrière. Il est maintenant envahi de broussailles, mais il y reste tout de même des blocs de calcaire dont on voit qu'ils ont été exposés au feu.

À part quelques tessons de tuiles, une carrière abandonnée et un four à chaux caché dans un buisson, que nous reste-t-il d'autre ?

Vous l'avez peut-être remarqué, les enduits des maisons traditionnelles ont une belle couleur beige, à peu près uniforme d'un hameau à l'autre. Les bâtisseurs auraient-ils utilisé la même peinture ?





Non : grattez un peu, et vous verrez réapparaître le gris d'origine sous la couleur beige. Les micro-particules de fer contenues dans le sable et dans la chaux ont tout simplement rouillé au contact des intempéries.

Ah : vous voyez bien finalement qu'il y avait du fer sur le territoire de Cornillon !